

Rapport du Groupe

Itinérance libre sur le continent (GUINEE)

- Réglementation

- Existence d'un cadre légal (convention, lois, règlements etc)
- Nombre de pays disposant d'un cadre légal du roaming

- Marché

- Tarification et contrôle tarifaire (rapports d'étapes sur le nombre de bénéficiaire du roaming)
- Nombre d' Accords signés entre tous les opérateurs
- Nombre de pays ayant une surtaxe sur les communications électroniques

- Cadre institutionnel

- L'existence d'une chambre de compensation
- Le contrôle du roaming se fait à chaque niveau (national avec les régulateurs nationaux, régional avec les CER et enfin continental avec la Commission de l'UA)